

INTRODUCTION

Nous nous devons de manière générale de traiter avec vous de manière honnête, juste et professionnelle et d'agir dans votre intérêt lorsque nous exécutons des ordres. Plus précisément, lorsque nous exécuterons des ordres en votre nom, nous vous fournirons la « meilleure exécution » possible, c'est-à-dire que nous agirons conformément à une politique que nous avons élaborée pour prendre des mesures raisonnables afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour nos clients.

Ce document d'information fait partie de nos conditions de prestations. Par conséquent, en acceptant les conditions de notre Contrat client, vous acceptez également les conditions de notre politique d'exécution, résumée dans ce document.

COMMENT OFFRONS NOUS LA MEILLEURE EXÉCUTION POSSIBLE À NOS CLIENTS ?

Un conflit d'intérêts peut survenir entre IG Bank S.A., nos directeurs, notre personnel, les sociétés de notre groupe et nos associés (« nous ») et vous, en tant que client, ou entre vos intérêts et ceux d'un autre de nos clients.

Notre objectif consiste à prendre, à conserver et à appliquer des dispositions organisationnelles et administratives efficaces afin de prendre toutes les mesures raisonnables permettant d'éviter que les conflits d'intérêts ne constituent ou ne donnent lieu à un risque important de préjudice pour les intérêts de nos clients.

NOTRE POLITIQUE

Lorsque nous effectuerons des transactions avec vous, nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible en votre faveur en effectuant ces transactions conformément à notre politique d'exécution des ordres et en appliquant toute instruction particulière que vous nous aurez fournie. Notre politique d'exécution des ordres inclut un ensemble de procédures destinées à obtenir le meilleur résultat possible concernant les exécutions, sous réserve de et en tenant compte de la nature de vos ordres, des priorités que vous nous aurez indiquées concernant l'exécution de ces ordres et des pratiques liées au marché concerné, dans le but de produire un résultat fournissant, selon nous, le meilleur équilibre possible entre plusieurs facteurs parfois contradictoires. Notre politique ne garantit pas pour autant que lorsque nous effectuerons une transaction avec vous, notre cours sera toujours plus avantageux qu'un autre cours disponible ou qui aurait pu être disponible ailleurs.

DE QUOI TENONS-NOUS COMPTE POUR DÉTERMINER SI NOUS OBTENONS LA MEILLEURE EXÉCUTION POSSIBLE POUR VOUS ?

Dans le cadre des négociations entre vous et nous, nous agissons en notre nom propre et non en tant que votre agent et nous agissons, par conséquent, comme le seul lieu d'exécution de vos ordres.

Nous sommes dans l'obligation de tenir compte d'un certain nombre de facteurs pour déterminer la façon dont nous pouvons vous fournir la meilleure exécution possible. Nous estimons que le cours est le facteur le plus important, suivi par : les coûts, la taille et la liquidité du marché sous-jacent, la vitesse et la probabilité d'exécution et de règlement. Le principal moyen que nous avons de nous assurer que vous obtenez la meilleure exécution possible consiste à vérifier que, lors du calcul de notre spread pour les CFD, nous utilisons le cours du marché pour le produit de référence sous-jacent concerné par votre transaction. Nous utilisons un certain nombre de sources de données différentes pour générer notre cours de marché, c'est-à-dire, notre vue objective des cours acheteurs et vendeurs à la disposition des négociateurs indépendants.

Lorsque nous exécutons un ordre sur un CFD sur action en votre nom, nous facturons une commission distincte basée sur ce cours de marché.

Pour les CFD basés sur des spreads (ex : CFD sur indices, sur matières premières ou sur Forex), nous tenons compte de facteurs tels que les intérêts, les dividendes escomptés et les fluctuations du contrat sous-jacent pour la date d'expiration du CFD. Nous ajoutons ensuite un spread IG, qui n'excèdera pas la plage indiquée dans les tableaux des spreads IG de la version en ligne des Conditions publiées sur notre site Web. Compte tenu de tous ces facteurs variables, nos cours achat/vente ne seront généralement pas les mêmes que le prix au comptant pour le marché sous-jacent.

En ce qui concerne certains titres financiers, il se peut qu'au moment où vous nous transmettez un ordre, il n'y ait aucun marché ou aucune bourse ouvert(e) ou fonctionnant sur lequel/laquelle le produit de référence est négocié. Dans ce cas-là, nous nous efforçons de déterminer un cours sous-jacent équitable, basé sur un certain nombre de facteurs, comme par exemple, la fluctuation des cours sur les marchés correspondants et d'autres influences du marché, incluant des informations sur les propres ordres de nos clients.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Lorsque vous nous transmettez un ordre sur CFD en stipulant un cours (par exemple, par le biais de notre plateforme de négociation directe L2), ou le cours auquel une transaction doit être clôturée si le marché vous est défavorable (ex : un ordre Stop Garanti) ou des instructions spécifiques pour que nous les appliquions sur cet ordre, ces instructions sont prioritaires sur d'autres aspects de notre politique.

Une transaction pour laquelle un Ordre risque limité a été défini sera clôturée au niveau de l'ordre Stop si le cours limite est atteint, mais si un ordre sans Stop Garanti a été défini, le cours atteint peut être moins favorable que le niveau auquel vous avez défini l'ordre sans Stop Garanti, ou auquel il est déclenché, en particulier si le cours continue à évoluer en votre défaveur.

REGROUPEMENT

Nous pouvons associer vos instructions de clôture, par exemple concernant un ordre sans Stop Garanti, à celles de nos autres clients pour n'exécuter qu'un seul ordre. Nous pouvons agir ainsi lorsque nous pensons raisonnablement que c'est dans l'intérêt général de nos clients et que cela a peu de chances de vous être globalement défavorable. Cependant, ce regroupement peut vous être défavorable concernant un ordre particulier.

NOUS N'AVONS AUCUNE OBLIGATION FIDUCIAIRE ENVERS VOUS

Notre engagement à vous fournir la « meilleure exécution » possible ne signifie pas que nous avons une quelconque responsabilité fiduciaire envers vous au-delà des obligations réglementaires spécifiques qui nous incombent ou que nous avons pu contracter avec vous.

CONTRÔLE ET RÉVISION DE NOTRE POLITIQUE D'EXÉCUTION DES ORDRES

Nous contrôlerons l'efficacité de nos dispositions relatives à l'exécution des ordres et de notre politique d'exécution des ordres. Nous évaluerons, de temps à autre, si les événements sur lesquels nous nous appuyons pour établir les cours de nos transactions nous permettent d'obtenir régulièrement la meilleure exécution possible ou si nous devons modifier nos dispositions relatives aux exécutions. Nous pourrions également revoir nos dispositions relatives à l'exécution des ordres et notre politique d'exécution des ordres pour y apporter des modifications substantielles concernant l'un des événements utilisés pour la définition des cours ou affectant notre capacité à obtenir la meilleure exécution possible. Nous vous informerons de toute modification substantielle apportée à nos dispositions relatives à l'exécution des ordres ou à notre politique d'exécution des ordres.

CONDITIONS

Nos conditions de négociation pour des produits particuliers sont détaillées sur les pages « Conditions » de notre site Web.